



A monsieur le Président du Conseil Départemental de L'Isère

A Grenoble, le 15 novembre 2021

*Objet : Les acteurs du domicile du département de l'Isère s'inquiètent de la méthode de financement de la revalorisation des salaires des professionnels des structures associatives du secteur.*

Monsieur le Président,

Nous, fédération de structures d'intervention à domicile représentant 9 structures associatives et publiques, accompagnant au quotidien plus de 6000 personnes dépendantes et employant plus de 1000 salariés, sollicitons de votre part une audience pour vous alerter sur la situation engendrée par la méthode d'application de l'avenant 43 que le Département de l'Isère a choisi.

Une décision très attendue a été prise au niveau national pour réévaluer les rémunérations des intervenants à domicile qui accompagnent les personnes âgées ou handicapées dans les gestes de la vie quotidienne. Cette juste remise à niveau est une bonne nouvelle pour ces salariés qui ont été en première ligne lors de la crise sanitaire et qui attendaient entre 8 et 17 années d'ancienneté pour que leur salaire dépasse la valeur du SMIC.

Il revient au conseil départemental dont c'est la compétence de mettre en œuvre cette revalorisation.

Cependant, la méthode retenue par vos services (augmentation du tarif horaire d'intervention) ne finance pas totalement l'augmentation de salaire et met indûment à contribution les bénéficiaires dont le reste à charge va augmenter, malgré le déplafonnement des plans d'aide pour certains d'entre eux. A contrario, certains départements limitrophes ont adopté des mesures pour à la fois financer la revalorisation des salaires et faire bénéficier les personnes dépendantes de meilleurs accompagnements sans augmenter la facture des usagers.

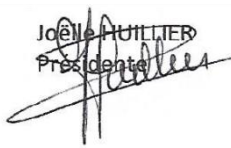
Par ailleurs, d'autres effets induits par cette méthode d'application vont accroître les difficultés des structures associatives Iséroise d'accompagnement à domicile.

Le pilote de la nouvelle branche « autonomie » de la sécurité sociale avait pourtant alerté les Départements sur les effets pervers d'une augmentation des tarifs, et préconisait le versement d'une enveloppe aux services d'aide à domicile pour prendre en charge cette augmentation légitime des salariés de ce secteur. (CF Vademecum CNSA à l'attention des départements)

Mais il n'est encore pas trop tard, nous sommes bien entendu prêts à travailler avec vos services dont nous reconnaissons les efforts, afin de trouver des solutions satisfaisantes pour les bénéficiaires, les salariés et les structures de l'aide à domicile en Isère.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Joëlle HUILIER  
Présidente UNA Isère



Joëlle HUILIER  
Présidente